

Rapport / « A l'écoute de l'enfant » de la CFEJ

A l'écoute de l'enfant. Le droit de l'enfant d'exprimer son opinion et d'être entendu »

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), 73 pages.



Donner une voix aux enfants, les écouter et tenir compte de leur opinion lors de décisions qui les concernent : telle est la substance de l'art. 12 de la Convention de l'ONU. Où en est l'application pratique de ce droit et, surtout, que peut-on faire pour l'améliorer en Suisse ?

Des expertes et des experts de différents milieux développent la façon de redéfinir la relation enfant / adulte afin de parler **avec** les enfants et les jeunes au lieu de parler **sur** eux. Ils demandent aussi de mettre systématiquement en œuvre les droits de participation des enfants et des jeunes dans les procédures juridiques. Des propositions visant à améliorer l'application du droit de l'enfant d'être entendu sont également présentées. Elles sont le fruit des discussions nourries menées en groupes par les quelque 180 participants au séminaire de Bienne de 2010 qui avait étudié ce thème. La Commission fédérale a également recueilli l'opinion d'enfants et de jeunes. Leurs témoignages permettent de se faire une idée de la façon dont ils se sentent perçus par les adultes et de la manière dont ils souhaitent être entendus.

Se fondant sur ces diverses voix et sur les recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, la CFEJ adresse ses recommandations au monde politique, aux institutions et aux professionnels concernés. L'une d'entre elles est que les enfants et les jeunes soient mieux informés de leurs droits, car seul celui qui connaît ses droits peut les faire valoir.

Avec des articles ou interviews de Christina Weber Khan, Jean Zermatten, Michelle Cottier, Heidi Simoni et Maria Teresa Diez Grieser.

[CFEJ](#)